

FICHE DE TRANSACTION Ovins, Caprins, Cervidés
attestant la conformité au mode de production biologique de la marchandise désignée ci-dessous
(Arrêté royal du 17 avril 1992)

Réf DIR-L-97-3238-06-V N° AFSCA¹ : / /

Fiche n° E.
à utiliser jusqu'au
31/12/2006

Exemplaire à conserver par le premier transporteur

ELEVEUR : NOM
N° de Troupeau (Sanitel).....
Adresse

Certificat Ecocert
N°
Emis le :
Date d'expiration

VENDEUR (si différent de l'éleveur):
NOM
N° de Troupeau (Sanitel).....
Adresse

Certificat
N°
Emis le :
Date d'expiration

Espèce ovin / caprin / cervidé *
Ovins et caprins et cervidés **adultes** : maximum 5 animaux par fiche ²

N° Boucle (s) auriculaire (s)	Né en BIO	
1	oui / non	M / F
2	oui / non	M / F
3	oui / non	M / F
4	oui / non	M / F
5	oui / non	M / F



Jeune animaux de boucherie ² : Nombre :
(ovin, caprin ou cervidé, quelque soit son sexe, destiné à être abattu avant l'âge de 12 mois)

Traitement thérapeutique les 3 derniers mois : NON / OUI *
Identification de l'animal ou du lot traité : Produits : Dates : Délais d'attente :
.....
.....
.....
Sortie ferme : Date : Heure : Engagement de l'éleveur : Signature :

1^{er} TRANSPORTEUR : Nom : N° (SANITEL) :
Date et durée du transport : Réception : Vérification / traçabilité. Cachet :
.....
.....
Conforme : OUI / NON *
Pour le compte de Signature
N° immatriculation du véhicule

ABATTOIR * : Heure d'arrivée : N° CE : Organisme de contrôle Bio de l'abattoir :
N° Sanitel de l'abattoir Réception : Vérification / traçabilité
Date de l'abattage : Conforme : OUI / NON *
Nom : Signature : CACHET :
N° de boucle / N° d'ordre TVA : Poids carcasse / kg Motif si déclassement :
1
2
3
4
5
Nom : Signature : CACHET :

Veillez faxer cette fiche à votre organisme de contrôle au plus tard 24 heures après l'abattage
fax Ecocert: 081/600 313 - Integra / Blik : 03/287.37.51

2^{ème} TRANSPORTEUR * : Nom : N° SANITEL :
Date et durée du transport : Réception : Vérification / traçabilité. Cachet :
.....
.....
Conforme : OUI / NON *
Pour le compte de Signature

ACHETEUR : Eleveur / Marchand / Boucher /intégrateur* Organisme de contrôle Bio de l'acheteur :
Raison Sociale : Nom de la Société : Arrivée sur l'exploitation Date : Heure
N° Sanitel de l'acheteur : Réception : vérification / traçabilité.
Nom et Prénom : Conforme : OUI / NON * CACHET :
Adresse : Signature

* Biffer la mention inutile.
¹ N° AFSCA : N° de troupeau (8chiffre) / année(2chiffres) / numéro de suite annuel propre à l'exploitation (commençant à partir de 1)
² Maximum 5 animaux reproducteurs (de plus d'un an) par fiche. Pour les jeunes animaux de boucherie (ovin, caprin ou cervidé, quelque soit son sexe, destiné à être abattu avant l'âge de 12 mois), avec une marque auriculaire de l'exploitation, indiquer le nombre d'animaux (Attention, les marques auriculaires d'exploitation bleues ne peuvent être utilisées que pour le transport direct du producteur à l'abattoir.
Pour le premier transporteur, cette fiche entièrement complétée est valable comme document de transport conformément à l'article 26 de l'arrêté royal concernant l'identification et l'enregistrement des ovins, caprins et cervidés.

FICHE DE TRANSACTION Ovins, Caprins, Cervidés
attestant la conformité au mode de production biologique de la marchandise désignée ci-dessous
(Arrêté royal du 17 avril 1992)

exemplaire blanc (premier exemplaire) :

Exemplaire à conserver par le premier transporteur

exemplaire jaune

Exemplaire à renvoyer immédiatement par l'acheteur à son
Organisme de Contrôle.

Exemplaire bleu

Exemplaire à conserver par l'acheteur.

exemplaire rose

Exemplaire à conserver le vendeur

DUPLICAAT